



Déclaration mondiale des droits de l'Homme de Microsoft

L'informatique, l'innovation numérique et la connectivité sont quelques-unes des tendances motrices les plus influentes actuellement. Elles sont au cœur des activités commerciales de Microsoft et elles bouleversent le quotidien des individus du monde entier. Forts du principe proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, selon lequel « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », nous nous engageons à développer des technologies et des services qui enrichissent les expériences individuelles et partagées dans le monde entier. La Déclaration universelle des droits de l'Homme de Microsoft décrit notre approche visant à veiller à la dignité humaine et au respect des droits de l'Homme.

Introduction

Les technologies doivent être utilisées pour le bien de l'humanité, afin d'offrir de nouvelles possibilités et de protéger tous les individus, sans aucun laissé-pour-compte. Le respect des droits de l'Homme est une valeur fondamentale de Microsoft. Il est indissociable de notre mission consistant à habilitier chaque personne et chaque organisation de la planète afin de lui ouvrir la voie à de nouvelles possibilités grâce à nos technologies. Nous sommes convaincus que les individus, les organisations et les sociétés n'utiliseront que des technologies auxquelles ils font confiance, à savoir celles qui respectent leurs droits et promeuvent la dignité humaine, la capacité d'agir et le bien-être.

Bien que la bienveillance et le respect des individus soient des valeurs fondamentales de Microsoft, notre approche visant à faire progresser les droits de l'Homme dans le monde intègre les lois, principes et normes internationales, y compris la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#), le [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#), le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) ainsi que les travaux réalisés par les Nations Unies en termes de [bonne gouvernance](#) et d'état de droit.

Microsoft s'engage à aider les individus à utiliser la technologie :

- Pour le bien de l'humanité
- Pour interagir avec d'autres personnes à travers le monde, rechercher et partager des informations, des connaissances, des idées et s'inspirer
- Pour surmonter la discrimination, l'exclusion ou l'oppression
- Pour préserver notre planète
- Pour améliorer la santé et le bien-être des individus, où qu'ils se trouvent
- Pour défendre et promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit

- Pour protéger et promouvoir la vie privée, la sécurité, les libertés d'opinions, le droit d'expression, la liberté d'association, la liberté de réunion et d'autres droits humains

Comment nous répondons à cet engagement :

- S'engager, apprendre et travailler avec une vaste gamme d'intervenants : l'engagement entraîne un dialogue. Le dialogue nous permet de faire part de nos valeurs, de nos opinions et de nos connaissances au sujet des technologies en constante évolution, ainsi que de la manière dont celles-ci peuvent et doivent être utilisées. Cela nous permet de prendre connaissance et de comprendre les préoccupations et les perspectives des parties prenantes dans toutes les sphères des sociétés du monde entier. Nous travaillons avec ces parties prenantes pour réfléchir à de nouvelles idées et élaborer des solutions en vue d'une société numérique qui respecte et promeut les droits de l'Homme.
- Relever les défis, prendre des décisions éthiques et faire valoir ce qui est juste : nous sommes convaincus que nous pouvons respecter plus efficacement les droits de l'Homme par notre présence, plutôt que par notre absence, dans des pays où ces droits sont bafoués. Nous pensons qu'à long terme, un engagement responsable auprès des individus, des gouvernements et d'autres parties prenantes dans des environnements difficiles contribuera à améliorer le bilan de ces pays vis-à-vis de leur respect des droits de l'Homme.
- Intégrer la thématique des droits de l'Homme dans nos opérations, tant commerciales que technologiques : nous procédons à des vérifications de diligence raisonnable pour évaluer l'impact de nos technologies sur les droits de l'Homme. Nous nous appuyons sur des principes et normes internationaux, tels que les [principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU](#), pour guider nos vérifications de diligence raisonnable. Nous tirons parti des enseignements acquis auprès des parties prenantes pour remettre en question notre manière de penser, développer et affiner nos politiques et pratiques, atténuer les risques et perfectionner nos technologies ainsi que pour réfléchir à la manière dont nous mettons à disposition ces technologies, afin d'honorer notre engagement vis-à-vis des droits de l'Homme.



Brad Smith, Président

Notre responsabilité

Les technologies constituent de plus en plus une passerelle indispensable pour faire respecter les droits de l'Homme partout dans le monde. En tant que société mondiale des technologies de l'information et des communications (TIC), nous avons la responsabilité de contribuer à un avenir durable où tout le monde a accès aux avantages offerts par la technologie. Nous nous efforçons de créer des produits et des services dignes de la confiance et de l'appréciation des clients du monde entier. Depuis la

conception et le développement de nos produits à la chaîne logistique de la production et à la direction, et enfin au déploiement, nous nous efforçons d'identifier et de comprendre les impacts positifs et négatifs de nos opérations sur les droits de l'Homme.

Pour gérer ces efforts, Microsoft s'engage à respecter les [principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU](#). Nous travaillons tous les jours pour mettre en œuvre ces principes dans l'ensemble de Microsoft, au siège comme dans nos bureaux répartis sur environ 200 pays et territoires, ainsi que dans les chaînes logistiques mondiales.

Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU appellent les entreprises à faire respecter les droits de l'Homme en procédant à des vérifications de diligence raisonnable quant à la manière dont leurs activités pourraient nuire aux droits de l'Homme, pour réduire les impacts négatifs et remédier aux dommages. Nous communiquons nos engagements aux parties prenantes via notre [site Déclaration mondiale des droits de l'Homme](#) où cette déclaration est disponible en 18 langues et dialectes.

Définition des droits de l'Homme : en tant qu'entreprise mondiale de technologies comptant des milliards d'ayant-droits dans le monde entier, nous nous engageons à respecter tous les droits humains, politiques, économiques, sociaux et culturels. Plus particulièrement, Microsoft s'engage à respecter les droits de l'Homme en vertu des instruments internationaux de promotion des droits de l'Homme suivants :

- [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#)
- [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#)
- [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#)
- [Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#)
- [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)
- [Convention relative aux droits de l'enfant](#)
- [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)
- [Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#)
- [Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille](#)
- [Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels](#)
- [Statut de Rome de la Cour pénale internationale](#)
- [Déclaration sur les droits des peuples autochtones](#)
- [Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme](#)

Nous sommes également membres, signataires ou sympathisants des cadres et initiatives multipartites suivants :

- [Droits de l'enfant et principes régissant les entreprises](#)

- [Global Network Initiative](#)
- [Objectifs de développement durable](#)
- [Pacte mondial des Nations Unies](#)
- [Normes mondiales de conduite des Nations Unies à l'intention des entreprises dans le cadre de la lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués](#)
- [Women's Empowerment Principles \(Principes d'autonomisation des femmes\)](#)

Principes fondamentaux

Notre approche est basée sur les principes suivants :

Notre engagement à mener à bien des vérifications de diligence raisonnable continues pour veiller au respect des droits de l'Homme : la compréhension des impacts potentiels des technologies numériques sur les droits de l'Homme présente des défis uniques. Nos processus, actuellement en place à l'échelle mondiale, se focalisent avant tout sur l'identification et l'évaluation de tout impact négatif sur les droits de l'Homme (réel ou potentiel), que nous pouvons causer, ou auxquels nous pourrions contribuer ou être directement liés, soit par le biais de nos activités, soit à la suite de notre collaboration. Nos processus suivent les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU et les [directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales](#). L'une des façons de procéder consiste à réaliser des évaluations d'impact des droits de l'Homme afin d'identifier et de hiérarchiser les risques les plus saillants. Nous avons réalisé des évaluations d'impact des droits de l'Homme au niveau de l'entreprise et du produit, et sur différents pays et lieux. Nos évaluations d'impact des droits de l'Homme incluent un engagement régulier et une consultation des parties prenantes dans le but de comprendre et de tenir compte des perspectives de groupes ou des populations vulnérables.

Une fois l'évaluation terminée, nous intégrons nos conclusions et prenons des mesures en conséquence, et suivons notre mise en œuvre tout au long du cycle de vie de l'entreprise ou du produit. Nous communiquons aux parties prenantes la manière dont les impacts positifs et négatifs sont identifiés, évalués et mis en œuvre par le biais de nos [rapports du RSE](#), de nos [rapports annuels sur les droits de l'Homme](#), de [rapports semestriels de fiabilité numérique](#) et d'autres canaux. Nous cherchons à comprendre et à répondre efficacement à l'évolution des risques, aux meilleures pratiques et aux besoins des parties prenantes.

Notre engagement envers la correction : la correction fait partie intégrante de la responsabilité des entreprises à respecter les droits de l'Homme, et nous nous engageons à fournir des mécanismes de réclamation efficaces et à prévoir des remèdes aux situations où Microsoft pourrait avoir provoqué ou contribué à des impacts négatifs sur les droits de l'Homme. Nous nous engageons à ne pas faire obstacle aux canaux de réclamation ou aux remèdes rendus accessibles ou fournis par d'autres personnes, y compris les États. Nous nous engageons à collaborer en continu dans le cadre d'initiatives correctives sur l'ensemble de nos activités commerciales, y compris avec nos fournisseurs de TIC. Nous nous efforçons de veiller à ce que tous les ayant-droits et leurs représentants aient connaissance de leurs droits vis-à-vis de ces mécanismes. Nous traduisons les directives de correction en plusieurs langues

pour garantir l'accessibilité aux parties concernées. Microsoft interdit toute forme de représailles à l'encontre de toute personne qui dépose une plainte ou soulève une question liée aux droits de l'Homme, ou qui participe à des enquêtes ultérieures menées suite à de telles plaintes.

Toute personne cherchant à déposer une réclamation ou recherchant des solutions correctives auprès de Microsoft concernant nos performances en matière de droits de l'Homme peut le faire de manière confidentielle comme suit, dans plusieurs langues :

- Soumettre un rapport anonyme par le biais du [site Web d'intégrité Microsoft](#)
- Envoyer un e-mail à l'[adresse de messagerie Microsoft Business Conduct \(Conduite des affaires de Microsoft\)](#)
- Appeler gratuitement la [ligne d'assistance sur l'intégrité de Microsoft](#)

Nous proposons également des canaux spécifiquement dédiés à des produits pour faire part de préoccupations spécifiques, notamment :

- Accessibilité : le [Answer Desk Accessibilité](#) et le [Answer Desk Accessibilité d'entreprise](#) fournissent un support technique pour les personnes et organisations ayant des questions sur l'accessibilité des produits et services Microsoft.
- Gaming : la [politique Xbox Live et son application](#) garantissent la mise en œuvre d'une expérience sûre, sécurisée et conviviale sur l'ensemble de la plateforme Xbox Live et pour tous les membres de la communauté.
- Confidentialité : le [Formulaire de garantie de confidentialité](#) permet de poser des questions concernant les pratiques de Microsoft en matière de confidentialité et de faire valoir des droits sur certaines données, par exemple le droit d'accéder à des données personnelles et de les supprimer.
- Approvisionnement responsable des appareils : le [programme de ligne d'assistance des collaborateurs](#) permet aux employés d'usine de disposer d'un canal de signalement fiable et anonyme, géré par un fournisseur de services tiers neutre.

Notre engagement à soutenir la bonne gouvernance et l'état de droit : la capacité de Microsoft à respecter les droits de l'Homme est assurée via une bonne gouvernance et en observant le principe d'état de droit dans le monde. Une bonne gouvernance et le respect de l'état de droit nécessitent des processus transparents, responsables et participatifs, qui répondent aux besoins et aux aspirations des individus et des communautés. La bonne gouvernance et l'état de droit sont étroitement corrélés avec les notions de dignité au travail, un mode d'existence durable, la sécurité des individus et leur liberté vis-à-vis du gouvernement, qui n'enfreint pas leurs droits humains. Nous défendons les politiques publiques et les lois qui favorisent l'innovation tout en protégeant les droits de l'Homme. Pour ce faire, nous interagissons régulièrement avec plusieurs parties prenantes, aux échelles internationale, régionale et locale.

En tant qu'entreprise multinationale qui promeut l'état de droit, nous savons que nous ne sommes pas au-dessus de la loi. Nous respectons les lois nationales applicables. Mais le droit national n'est qu'un

palier. Lorsque les normes internationales des droits de l'Homme sont plus strictes que les législations nationales, nous promouvons la reconnaissance juridique de ces normes internationales et cherchons à aligner nos pratiques et opérations commerciales sur celles-ci.

Notre engagement à nous impliquer : nous sommes convaincus qu'en nous impliquant de manière responsable avec des individus et des gouvernements où le respect des droits de l'Homme est difficile à faire respecter, nous avons plus de chance d'évoluer vers une meilleure observation de ces droits ; nous sommes souvent plus à même de respecter nos engagements internationaux en matière de droits de l'Homme par notre présence plutôt que par notre absence dans ces pays.

Nous reconnaissons que ces environnements opérationnels nécessitent des vérifications de diligence raisonnable accrues et qu'il est nécessaire de respecter des principes clairs. Nous nous efforçons de comprendre la manière dont ces contextes peuvent augmenter le risque d'impacts négatifs sur les droits de l'Homme, et comment nous pouvons prévenir ou atténuer ces impacts. Les facteurs clés pour que cette approche réussisse sont notamment l'implication et la consultation de toutes les parties, y compris les groupes d'intervenants locaux, ainsi que le recours à notre réputation, à notre position et la prise de certaines décisions commerciales pour influencer d'autres acteurs principaux.

Notre engagement envers les groupes vulnérables : bien que les droits de l'Homme soient universels, ils ne profitent pas à tous les individus sur Terre. Par exemple, différentes formes de discrimination requièrent que nous puissions prêter une attention spéciale aux groupes vulnérables. Les groupes vulnérables comprennent les personnes beaucoup plus exposées à des impacts négatifs accrus, ou celles qui ne disposent pas d'un accès pratique pour remédier à une telle situation négative. Nous nous engageons à exercer nos activités sans discrimination fondée sur la race, la couleur, l'appartenance ethnique, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la propriété, la naissance ou tout autre statut tel que le handicap, l'âge, l'état matrimonial et familial, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état de santé, le lieu de résidence, la situation économique et sociale, ou d'autres caractéristiques, ou les multiples formes croisées de discrimination qui influencent la mise en œuvre des droits de l'Homme. Nous nous engageons à prendre des mesures pour permettre aux groupes vulnérables de mieux exercer leurs droits.

Notre engagement envers les défenseurs des droits de l'Homme : notre engagement envers le respect et l'avancement des droits de l'Homme comprend le respect et le soutien du travail des défenseurs des droits de l'Homme à travers le monde. Les défenseurs des droits de l'Homme sont des personnes qui, individuellement ou collectivement, s'engagent dans des initiatives et des activités de plaidoyer qui contribuent à la protection des droits de l'Homme et de l'état de droit, à la bonne gouvernance, à la tolérance, à la diversité et à l'inclusion. Les défenseurs des droits de l'Homme sont confrontés de manière persistante à des menaces physiques, sociales, économiques et psychologiques. Microsoft ne tolère pas les menaces, l'intimidation, les représailles, les attaques physiques, juridiques ou les cyberattaques contre les défenseurs des droits de l'Homme. Cet engagement s'étend à tous les défenseurs des droits de l'Homme, y compris ceux qui travaillent sur des questions liées à Microsoft et

ceux qui exercent leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, y compris pour contester ou protester contre des aspects de notre propre entreprise.

Dans tous les pays, et en particulier dans ceux qui protègent moins les libertés civiques et où les menaces pesant sur les défenseurs des droits de l'Homme sont plus prononcées, nous nous engageons à consulter les défenseurs des droits de l'Homme locaux dans le cadre de nos vérifications de diligence raisonnable à ce titre, et à soutenir leur travail avec une sensibilité accrue aux défis et aux complexités auxquels ils sont confrontés. Nous cherchons à aider les défenseurs des droits de l'Homme à atteindre leurs objectifs grâce à une fiabilité accrue de la technologie. Pour atteindre cet objectif, Microsoft s'engage également à assurer et à perfectionner la [cybersécurité des défenseurs des droits de l'Homme](#) et leur utilisation des technologies.

Notre engagement envers l'atténuation du changement climatique : le changement climatique empêche la pleine jouissance d'un large éventail de droits de l'Homme et exacerbe la pauvreté et les inégalités existantes. Nous ne pouvons pas honorer nos responsabilités envers le respect des droits de l'Homme dans un monde gravement affecté par le changement climatique. Notre [engagement envers l'atténuation du changement climatique](#) est axé sur les [émissions de carbone](#), les écosystèmes, l'eau et les déchets ; il est mis en œuvre dans le cadre de nos opérations et de notre chaîne logistique. Nous respectons le droit à la terre, aux ressources naturelles et à l'[eau](#). Nous reconnaissons notre responsabilité dans la gestion des empreintes environnementales et économiques de nos bureaux, de nos fournisseurs et de nos producteurs de matières premières, qui peuvent avoir des répercussions positives et négatives sur le bien-être physique et financier des particuliers et des foyers. Nous suivons et réalisons des rapports faisant état de notre progrès vis-à-vis de nos objectifs de durabilité environnementale à l'horizon 2030 dans nos rapports annuels sur la [durabilité environnementale](#).

Nous reconnaissons que certains groupes et communautés sont plus vulnérables que d'autres aux impacts du changement climatique, notamment les femmes, les communautés vivant dans la pauvreté ou quasiment, les peuples autochtones et les groupes minoritaires. Nous devons comprendre ces vulnérabilités afin d'affiner notre approche de la transition juste et de la justice climatique. Nous nous engageons à collaborer avec les communautés marginalisées, ou leurs représentants légitimes, lors de l'élaboration de nos politiques et pratiques de développement durable. Nous nous engageons à tirer parti de notre technologie et de notre innovation pour aider les communautés vulnérables à renforcer leur résilience climatique.

Notre engagement envers la collaboration et l'action collective : peu de défis en matière de droits de l'Homme liés aux technologies numériques peuvent être relevés par une seule entreprise, voire un seul secteur, de sorte que les partenariats et les collaborations multipartites sont au cœur de nos efforts.

Nous avons été parmi les premiers signataires du Pacte mondial des Nations Unies et nous sommes membres fondateurs du Global Network Initiative (GNI), une initiative d'effort concerté entre les entreprises de TIC, des organisations de la société civile, des investisseurs socialement responsables et

des universitaires. Nous nous engageons envers les [principes du RNB](#) en matière de liberté d'expression et de droits à la confidentialité.

Nous reconnaissons les menaces pesant sur nos [processus démocratiques](#) qui émanent des interférences cybernétiques et nous travaillons avec les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les universitaires et l'industrie dans le monde entier pour protéger les campagnes politiques contre le piratage, accroître la transparence liée à la publicité politique en ligne, explorer des solutions technologiques pour préserver et protéger les processus électoraux et se défendre contre les campagnes de désinformation.

Nous travaillons également avec d'autres acteurs de l'industrie, tout en consultant des organisations de la société civile, des chercheurs, des gouvernements et les forces de l'ordre du monde entier, pour lutter contre l'utilisation abusive des plateformes numériques. Par exemple, nous participons activement au [Forum mondial sur Internet pour contrer le terrorisme](#) (GIFCT) et à l'[Alliance mondiale WePROTECT pour mettre fin à l'exploitation des enfants en ligne](#). Conformément à notre engagement envers des produits et services technologiques accessibles, nous participons activement à l'[Initiative mondiale pour les TIC inclusives](#) (G3ict).

En dehors du secteur des technologies, nous sommes signataires de la [Déclaration commune du syndicat et du PDG sur l'Accord de Paris](#), qui s'engage à une transition juste de la main-d'œuvre grâce au dialogue avec les collaborateurs et leurs syndicats. Nous cherchons à habilitier les organisations qui réalisent des recherches sur le changement climatique et encouragent des initiatives dans ce domaine. Nous utilisons notre position pour nous prononcer sur les questions de politique publique qui seront essentielles pour réduire l'impact carbone de l'humanité et gérer les écosystèmes. En nous engageant avec des entreprises de tous les secteurs pour faire état de notre manière de mettre en œuvre nos engagements en matière de droits humains, nous aspirons à servir de catalyseur pour pousser d'autres acteurs à agir, dans le secteur technologique et au-delà.

Domaines d'impact clés

Microsoft peut s'acquitter au mieux de ses responsabilités envers le respect des droits de l'Homme par notre travail dans cinq domaines clés :

Nos politiques et pratiques sur les exigences de gouvernements : notre engagement envers l'état de droit porte l'obligation légale de se conformer au droit local applicable. Lorsque nous recevons des demandes de gouvernements nous intimant de fournir des données sur les utilisateurs ou de supprimer du contenu, nous nous efforçons de respecter les droits de l'Homme garantissant la vie privée et la liberté d'expression en évaluant si les demandes gouvernementales sont valides, juridiquement contraignantes, et conformes à la loi applicable, au droit international et aux normes internationales relatives aux droits de l'Homme.

Nos clients : afin de refléter notre engagement envers les droits de l'Homme et envers nos milliards d'utilisateurs à travers le monde, nous cherchons à atténuer et à prévenir les risques en prenant des décisions tenant compte des droits tout au long du cycle de vie de nos produits et des relations commerciales. Par exemple, nous nous engageons à mettre en œuvre une [intelligence artificielle responsable](#) (IA) en appliquant nos [principes d'intelligence artificielle](#) à son développement et son utilisation. Nous faisons de l'accessibilité notre priorité, en nous appuyant sur nos [principes de conception inclusive](#) pour respecter notre engagement de créer et fournir des technologies donnant plus d'autonomie aux personnes handicapées. Concernant le droit à la vie privée, nous appliquons nos [principes de confidentialité](#) pour permettre à nos clients de contrôler leurs données et offrons un mécanisme de réclamation dédié pour tout problème qu'ils pourraient rencontrer. Nous tirons également parti de l'action collective pour faire en sorte de prévenir et de remédier à certains des préjudices potentiels induits de nos produits, auxquels bon nombre d'entre nous dans l'industrie de la technologie sont confrontés.

Nos employés : nous nous engageons à respecter les droits de nos employés, y compris ceux énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail : leur liberté d'association et leur droit à la négociation collective, leurs droits de ne pas être soumis au travail forcé, au travail des enfants ou à la discrimination en matière d'emploi et de profession. Pour promouvoir une véritable culture de la diversité et de l'inclusion sur le lieu de travail, nous nous engageons à aligner nos pratiques sur les principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des Normes mondiales de conduite des Nations Unies à l'intention des entreprises dans le cadre de la lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués. Nos politiques qui intègrent ces engagements incluent notre [politique d'égalité des chances en matière d'emploi](#), notre [politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement](#) et nos [normes de conduite des affaires](#). Ces politiques sont enrichies par une gamme complète de programmes qui soutiennent le bien-être de nos employés et les membres de leur famille.

Nos fournisseurs : un travail décent est essentiel pour garantir des moyens de subsistance inclusifs et durables, et pour mener une vie digne. Nous nous efforçons de garantir que chaque personne qui fabrique nos produits est traitée avec respect et dignité. Microsoft exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment pleinement à toutes les lois du droit du travail, partagent son engagement à respecter tous les droits de l'Homme et à offrir des opportunités égales sur le lieu de travail, et prennent des mesures efficaces pour remédier à tout impact négatif sur les droits de l'Homme.

Microsoft travaille avec des milliers de fournisseurs à travers le monde. Pour faire progresser nos objectifs d'approvisionnement responsable, nous investissons massivement dans nos relations avec les fournisseurs, et notre engagement en matière de droits de l'Homme s'étend à tous nos fournisseurs. Nous attendons de tous les fournisseurs qui font affaire avec Microsoft qu'ils respectent les droits de l'Homme et les pratiques en termes de travail, santé et sécurité ainsi que les normes environnementales et éthiques prescrites dans notre [Code de conduite](#) pour les fournisseurs (SCoc), et dans notre [manuel](#)

[de responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs Microsoft](#) (manuel des fournisseurs SEA) pour les fournisseurs de matériel.

Notre SCoC, le manuel des fournisseurs SEA et d'autres programmes d'approvisionnement responsable, suivent tous la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les conventions fondamentales de l'OIT, les aspects pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les normes de conduite des Nations Unies pour les entreprises qui luttent contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTI. En outre, le SCoC est notre outil clé pour prévenir l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris le respect des heures de travail, la liberté d'association et les principes de négociation collective énoncés par les conventions fondamentales de l'OIT.

Nous nous engageons à éliminer la traite des êtres humains et le travail forcé de notre chaîne d'approvisionnement, y compris concernant notre personnel intérimaire. Nous comprenons que les travailleurs migrants étrangers (FMW) sont particulièrement vulnérables au risque de travail forcé et nous nous engageons à respecter la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Notre engagement à exclure la traite des êtres humains de notre chaîne d'approvisionnement est ancré dans nos protocoles de programme SCoC et d'approvisionnement responsable. Nous sommes conscients du fait que s'attaquer aux problèmes de droits de l'Homme les plus enracinés dans des chaînes d'approvisionnement complexes est une responsabilité commune, qui exige souvent des approches intersectorielles et multipartites. Ainsi, nous participons à la [Responsible Business Alliance \(RBA\)](#), à [l'Initiative pour les minéraux responsables](#), à [l'Initiative pour l'assurance d'une extraction minière responsable](#), à [l'organisation Tech Against Trafficking](#) et à la [Coalition mondiale des entreprises contre la traite des êtres humains](#).

Nous nous soucions profondément de la viabilité de notre chaîne logistique en amont. Microsoft ne récolte ni n'exploite les matières premières, mais nous influençons la récolte et l'extraction en amont grâce à nos politiques et pratiques. Pour nos appareils, notre approche des matières premières commence par la [politique responsable d'externalisation des matières premières](#) (RSRM) de Microsoft. La politique RSRM étend notre Code de conduite des fournisseurs aux confins de notre chaîne d'approvisionnement en amont, et ce afin de garantir les droits de l'Homme, du travail, de la santé et sécurité, la protection de l'environnement et l'éthique dans les affaires. Cette politique couvre tous les minéraux et matériaux utilisés dans la chaîne d'approvisionnement du matériel et des emballages de nos appareils, sans limite géographique.

Nos communautés : que nous atteignons les communautés par le biais de nos opérations ou de notre chaîne d'approvisionnement, ou via des applications de notre technologie, Microsoft reconnaît que nous avons un impact sur les ayant-droits. Nous tenons compte de nos impacts potentiels et réels sur les droits humains des communautés impactées dans nos processus de diligence raisonnable. Nous investissons également dans des opportunités spécifiques pour promouvoir les droits de nos communautés locales et mondiales par le biais d'un soutien humanitaire et de dons à but non lucratif.

Grâce aux [Œuvres philanthropiques de Microsoft](#), nous faisons des dons et procédons à des remises sur des produits de productivité, de plateforme et de cloud computing pour permettre à des organisations à but non lucratif dans le monde entier d'avoir un impact accru sur les communautés où elles sont impliquées. En offrant nos services et nos logiciels de cloud computing gratuitement ou avec une forte remise à des organismes à but non lucratif éligibles, nous aidons des organisations de défense des droits de l'Homme du monde entier à mener à bien leur mission. Nous travaillons en partenariat avec des organisations à but non lucratif pour fournir des ressources de compétences numériques et une formation aux personnes déplacées, leur donnant ainsi accès à des opportunités éducatives et économiques. En temps de [crises humanitaires](#), nous aidons les communautés touchées à accéder aux technologies et informations quand et là où elles en ont le plus besoin. Nous nous efforçons d'aider les organisations à mieux se préparer et à prendre de l'avance sur la courbe de réponse tout en améliorant leur capacité à répondre aux catastrophes futures.

Pour nous aider à accomplir notre mission, Microsoft s'est engagé à faire progresser un monde plus inclusif et équitable. Nous nous engageons à combler le manque d'opportunités auquel de nombreux jeunes sont confrontés aujourd'hui grâce à nos investissements communautaires, axés sur [les compétences pour l'employabilité](#) et sur [l'accès à haut débit abordable](#) dans les communautés mal desservies et sous-représentées. Grâce au [programme de dons des employés de Microsoft](#), nos employés font don de leur temps, de leurs talents et de leur argent aux organisations à but non lucratif de leur choix, avec des fonds de contrepartie fournis par l'entreprise.

Gouvernance interne

Les employés, partenaires, fournisseurs, gouvernements et clients partagent cette responsabilité de s'assurer que les technologies de l'information et des communications ainsi que nos activités commerciales respectent et promeuvent les droits de l'Homme.

Le [Comité des politiques publiques et réglementaires](#) du conseil d'administration de Microsoft supervise les principaux risques réglementaires non financiers de l'entreprise qui peuvent avoir un impact significatif sur l'entreprise et sa capacité à conserver la confiance des clients, des employés et du public. Cela comprend les politiques et les programmes qui concernent les questions juridiques, réglementaires et de conformité liées à la concurrence et aux lois antitrust, la confidentialité, le commerce, la sécurité numérique, l'intelligence artificielle et la durabilité environnementale, ainsi que les problèmes importants liés à l'accessibilité, aux droits de l'Homme et à l'approvisionnement responsable. Le comité examine également les activités de relations gouvernementales de la société et les activités et dépenses politiques, le programme de politique publique et la position sur les questions importantes de politique publique.

Le [Président et chef des services juridiques de Microsoft](#) supervise la mise en œuvre de nos engagements en matière de droits de l'Homme au sein de la division Corporate, External, and Legal Affairs de Microsoft. La division se compose de plus de 1 500 professionnels des affaires, du droit et des affaires corporatives situés dans 54 pays et opérant dans plus de 120 pays travaillant sur un large

éventail de questions impliquant l'intersection entre la technologie et la société, y compris la cybersécurité, la confidentialité, l'éthique, l'intelligence artificielle, les droits de l'Homme, l'immigration, la philanthropie et la durabilité environnementale.

Le [Centre de ressources en matière de technologie et de droits de l'Homme de Microsoft](#) a été créé en 2013, il priorise et coordonne notre diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme et identifie les risques et opportunités émergents liés à ces droits. Le Centre promeut des approches harmonisées des droits de l'Homme dans toute l'entreprise et encourage le dialogue pour faire progresser la compréhension des impacts des TIC sur les droits de l'Homme. Par l'intermédiaire du Centre, Microsoft s'engage et consulte un large éventail de groupes de défense des droits de l'Homme, d'universitaires et de groupes industriels dans le monde entier pour partager les expériences de Microsoft et les leçons apprises.